



Le diagnostic d'alpage, un outil à partager

La gestion des alpages est une activité qui met en œuvre une grande compétence technique des agriculteurs concernés, qui en vivent.

Cette activité a lieu dans un espace de montagne présentant un patrimoine naturel, paysager et culturel important et qui sert souvent aussi à d'autres utilisateurs, notamment les visiteurs parcourant ce territoire. La collectivité, dans son ensemble, est ainsi également intéressée au devenir des alpages.

Pour accompagner une réflexion commune sur le devenir de l'alpage entre le gestionnaire, le propriétaire et les autres usagers, le Parc national de la Vanoise et la Chambre d'agriculture de la Savoie mettent en place un outil adapté au territoire montagnard et à ses différents enjeux : le diagnostic d'alpage.

Le diagnostic d'alpage a une double finalité : agropastorale et patrimoniale.

Un outil commun

pour l'agriculteur

- Meilleure connaissance des potentialités de l'alpage
- Ajustement de l'utilisation de l'alpage par le troupeau aux ressources végétales présentes
- Réflexion sur les équipements les mieux adaptés à la gestion actuelle
- Prise en compte de contraintes nouvelles (prédateurs, évolution du climat, demande de la collectivité ...)
- Réflexion sur les changements de système et/ou de conduite pastorale envisageables
- Étape préalable nécessaire pour certaines contributions publiques (autorisations, aides techniques ou financières)

pour le propriétaire

- Meilleure connaissance du patrimoine présent
- Garantie pour le maintien du patrimoine pastoral et environnemental existant

pour la commune

- Meilleure connaissance du patrimoine présent
- Garantie pour le maintien du patrimoine pastoral et environnemental existant
- Valorisation du patrimoine auprès du public

pour le Parc national et la Chambre d'agriculture

- Meilleure connaissance de l'utilisation actuelle de l'alpage
- Meilleure utilisation agricole de l'alpage pour la prise en compte du patrimoine (naturel, paysager et culturel) présent
- Programmation anticipée des équipements pastoraux en amont permettant d'en minimiser les impacts
- Accompagnement positif des projets agricoles sur l'alpage
- Étape préalable nécessaire pour apprécier le soutien à apporter à l'agriculteur



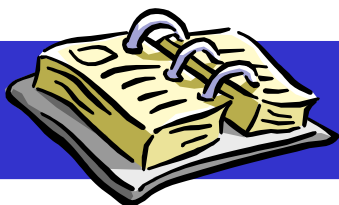
Deux volets complémentaires

le diagnostic d'alpage

- Présentation générale
- Environnement physique
- Environnement écologique, paysager, patrimoine culturel
- Usage agro-pastoral antérieur
- Usage agro-pastoral actuel
- Adéquation de l'utilisation pastorale à la ressource présente
- Evaluation des impacts de l'usage agro-pastoral actuel sur l'environnement
- Mesures conservatoires et compensatoires actuelles
- Facteurs externes
- Perspectives d'évolution de l'usage agro-pastoral

la proposition de plan de gestion

- Objectifs intégrant les aspects pastoraux et environnementaux
- Priorités de gestion pastorale des milieux
- Travaux à réaliser
- Équipements à implanter
- Proposition d'un plan de gestion pastorale global de l'alpage
- Mesures liées à d'autres activités
- Procédures officielles à mettre en œuvre



Le calendrier de travail

- **Janvier** : choix des sites à étudier
- **Février-avril** : concertation avec les principaux acteurs locaux concernés (propriétaire(s), gestionnaire(s), berger(s), commune(s), Parc
- **Mai** : appel d'offres et choix du prestataire
- **Juin-septembre** : relevés de terrain et entretiens
- **Octobre** : présentation du diagnostic et concertation
- **Avril** : présentation de la proposition de plan de gestion
- **à l'issue de l'étude** : élaboration et mise en œuvre du plan de gestion par l'agriculteur avec l'appui de la Chambre et du Parc

Points importants

- Un outil commun de dialogue et de gestion pour une utilisation de l'alpage permettant le maintien des patrimoines pastoral et environnemental sur le long terme
- Une démarche volontariste et concertée associant les divers partenaires concernés (agriculteur, propriétaire, Commune, Chambre d'agriculture, Parc)
- Un document permettant de proposer les aménagements pastoraux pertinents et conformes à la réglementation
- Une prise en charge financière de la réalisation de cet outil à 100 % en 2008 par le Parc national de la Vanoise avec l'appui de certains partenaires

Pour contacter le Parc national de la Vanoise, adressez-vous au secteur concerné par votre commune :

Bonneval-sur-Arc 04 79 05 84 10
Bourg-Saint-Maurice 04 79 07 02 70
Modane 04 79 05 01 86
Pralognan-la-Vanoise 04 79 08 76 17
Termignon 04 79 20 51 53
Val d'Isère 04 79 06 06 96

Pour contacter la Chambre d'agriculture, adressez-vous au conseiller concerné par votre vallée :

Haute-Maurienne 04 79 05 93 88
Haute-Tarentaise 04 79 41 06 81
Moyenne-Tarentaise 04 79 24 48 01

ou au siège de la Chambre d'agriculture :
Mission permanente alpage 04 79 33 83 02

Parc national de la Vanoise
135 rue du docteur Julliard – BP 705 – F-73007 Chambéry Cedex
Tél. 04 79 62 30 54 / Fax 04 79 96 37 18 /
parc.national@vanoise.com

Chambre d'agriculture de la Savoie
1 rue du château – F-73000 Chambéry
Tél. 04 79 33 83 16 / Fax 04 79 33 92 54 /
accueil@savoie.chambagri.fr

Crédit photo : © Parc national de la Vanoise / C. Balais, P. Folliet, A. Garnier, C. Gotti, L. Imberdis, J-P Martinot, J. Perrier – juin 2008

